

**Conseil Municipal d'ESCAUDES**  
**Compte Rendu de la Réunion du Jeudi 9 Avril 2015 à 18h30**

**Présents :** MM. TULARS Bernard, MANSENCAL Christian (1<sup>er</sup> Adjoint), MONNIER Philippe (2<sup>ème</sup> Adjoint), DAUDET Bernard, BENTEJAC Francis, RIOLLOT Yves, ROUCHET Alain, DANFLOUS Jean Louis, Mmes FERRAND Françoise, DE FREITAS Patricia, CHANCELLE Marie Ange (arrivée à 19h30)

**Date de la Convocation :** 02/04/2015

Secrétaire de séance : M. TULARS Bernard

La séance est ouverte à 18h30.

**I - DELIBERATIONS**

**1) Vote Budget Primitif 2015 DEL090415-11**

M. le Maire soumet pour adoption le budget primitif 2015 de la commune.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>255 947,00 €</b>
Chapitre 011 – Charges à caractère général	148 209,00 €
Chapitre 012 – Charges du personnel	59 070,00 €
Chapitre 014 – Atténuations de produits	8 301,00 €
Chapitre 65 – Autres charges gestion courante	20 339,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	2 581,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues Fonct	11 466,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	5 981,00 €
<b>RECETTES</b>	<b>255 947,00 €</b>
Chapitre 70 – Produits des services	395,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	35 585,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	43 433,00 €
Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	20 661,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	250,00 €
Compte 002 – Résultat reporté	155 623,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>102 296,00 €</b>
Chapitre 21 – Immobilisation corporelles (hors opérations)	50 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisation en cours (total des opérations)	38 287,00 €
Chapitre 16 – Remboursement emprunts	14 009,00 €
<b>RECETTES</b>	<b>102 296,00 €</b>
Chapitre 13 – Subventions investissement	10 000,00 €
Chapitre 10 – Dotation Fonds divers Réserves	820,00 €
Compte 1068	10 988,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	1 500,00 €
Chapitre 024 – Produits des cessions	50 000,00 €

Chapitre 21 - Virement de la section de fonctionnement  
Compte 001 – Résultat reporté

5 981,00 €  
23 007,00 €

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, le Maire entendu,

- **ADOpte** le budget primitif 2015 de la commune, par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.

**2) Vote taux d'imposition 2015 DEL090415-12**

M. le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de notre commune pour 2015 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire, bases de l'année N - 1	Bases notifiées pour l'année N	Évolution
Taxe d'habitation	108 404€	115 500 €	6,550 %
Taxe sur le foncier bâti	79 462 €	80 800 €	1.680 %
Taxe sur le foncier non bâti	21 486 €	23 300 €	- 0,870 %
Cotisation foncière des entreprises	>> €	>>€	>>%
Total	209 352 €	217 600 €	3,940 %

Compte tenu de ces bases d'imposition et des allocations compensatrices d'allègements fiscaux pour 2015, dont le montant global s'élève à 5 430 €, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2015 est de 42 085 €.

Pour atteindre ce produit fiscal, M. Maire propose d'augmenter pour l'année 2015 les taux des trois taxes locales votés 2014.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état de notification des bases d'imposition des quatre taxes directes locales reçu en mairie le 06/03/2015,

Vu le budget primitif 2015,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** ainsi qu'il suit les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2015:

Taxes	Pour mémoire, taux voté en (année N - 1)	Bases d'imposition notifiées	Taux proposés	Produits
Taxe d'habitation	10,90 %	115 500 €	11,23 %	12 970,65 €
Taxe sur le foncier bâti	15,40 %	80 800 €	15,86 %	12 814,88 €
Taxe sur le foncier non bâti	49,54 %	21 300 €	51,03 %	10 869,39 €
Cotisation foncière des entreprises	>>%	>>€	>>%	>>€
			Total	36 654,92€

### **3) Adhésion au Service Commun ADS.**

*Présentation de B. Tulars :*

Pour faire face au retrait de la DDTM, à compter du 01 juillet 2015, en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols (ADS) pour les communes en PLU, la CDC du Bazadais propose, en partenariat avec la CDC du Sud-Gironde, d'apporter une assistance aux communes de son territoire en mettant en place un service commun ADS.

Le périmètre concerné par ce service serait de 39 communes (17 du Bazadais, 18 du Sud-Gironde & 4 des Coteaux Macariens) représentant 933 actes pondérés.

Ce service commun comprendrait dans l'immédiat 4 agents :

- 1 agent instructeur & chef de service (cat. A) mis à disposition à 70% par la commune de Langon
- 1 agent instructeur (cat. C) mis à dispo à 70% par Langon
- 1 agent instructeur (cat. C) mis à dispo à 70% par St Symphorien
- 1 agent instructeur (cat. C) mis à dispo à temps complet par la CDC du Sud-Gironde.

Il serait structuré sur 2 sites :

- Langon (Centre technique Municipal) pour instruction des anciens cantons de Langon, St Macaire, Bazas, Captieux & Grignols.
- St Symphorien (Mairie) pour instruction des anciens cantons de Villandraut & St Symphorien.

Pour un fonctionnement au 01/07/2015, l'hypothèse financière pour l'instruction de 933 actes pondérés est évaluée à 134 100 €, pour une année pleine, auxquels il faut ajouter 12 240 € (frais d'installation de la structure et mise en place du logiciel).

Selon les critères de pondération indiqués par l'Association des Maires de France & l'Assemblée des Communautés de France, et à la condition expresse de l'adhésion de toutes les communes concernées, les coûts unitaires par actes pourraient être :

- 144€ pour un permis de construire
- 101€ pour une déclaration préalable
- 173€ pour un permis d'aménager
- 116€ pour un permis de démolir
- 29€ pour un Certificat d'Urbanisme « a »
- 58€ pour un Certificat d'Urbanisme « b ».

Ces coûts seraient supportés par les communes sans répercussion sur les pétitionnaires.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du Service Commun chargé de l'instruction des ADS et la candidature d'Escaudes à l'adhésion à ce service.

### **II - FETE DU VILLAGE DU 18 JUILLET.**

Le problème majeur était posé par le chapiteau. En effet cette structure était montée à Escaudes pour la fête gasconne du 4 juillet, puis démontée pour être mise en place à Captieux le week-end suivant, et revenant à Escaudes pour le 18. Cela présentait beaucoup d'investissement pour les volontaires (toujours les mêmes) qui participent. Afin d'éviter cet excès de travail il a été décidé de ne pas utiliser le chapiteau : le repas sera pris en plein-air (ou dans la salle si le temps ne le permet pas) puis sera suivi d'une animation musicale (bal) et d'un feu d'artifice (ces 2 animations payées par la commune). Le repas sera organisé conjointement par l'ACCA & Brigalhas de Pin. La buvette sera aussi tenue par ces 2 associations.

### **III - ACHAT D'UN GODET HYDRAULIQUE 3 POINTS.**

La « bennette » étant hors-service il est nécessaire de la remplacer. Après consultation de plusieurs publicités il est convenu de voir le matériel sur place. La commission Matériel (Y. Riollot, C. Mansencal) augmentée de P. Monnier & G. Antonutti se chargera de rendre visite à l'entreprise Rullié de Toulence dans un premier temps.

### **IV - DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC CONCEDE.**

A'liénor nous propose une délimitation de l'exploitation autoroutière et, donc, envisage une procédure de cession des terrains non nécessaires à cette exploitation. La commune d'Escaudes est intéressée par des parties de parcelles situées aux alentours du pont autoroutier sur la RD 962<sup>E</sup>8. Il faut savoir dans quelles conditions seront proposées ces cessions : gratuité ou pas ?

### **V - VOIERIE**

Christian Mansencal nous informe que, suite à la réunion de la commission Voierie de la CDC, priorité sera donnée, dans la mesure du possible, au curage des fossés et aux point-à-temps (rebouchage des « nids-de-poule »). Par contre aucune échéance n'est prévue.

Prochain Conseil Municipal : 28 mai à 18h30.

La séance est close à 20h10.

TULARS Bernard		MONNIER Philippe	
MANSENCAL Christian		DAUDET Bernard	
DANFLOUS Jean Louis		ROUCHET Alain	
DE FREITAS Patricia		CHANCELLE Marie Ange	
BENTEJAC Francis		FERRAND Françoise	
RIOLLOT Yves			